

**Compte-rendu du Conseil municipal  
du 29 Mai 2020 - 20h00**

**PRESENTS** : ACHIN Richard, AUBERT Sylvain, BARBAN Daniel, BERNARD Aline, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GALLAND Daniel, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain, SROCZYNSKI Charles.

**ABSENTS** : TEMPIER Nicolas.

Secrétaire de séance : BLANC Serge

➤ **Délibération pour les délégations consenties au Maire**

Suite aux élections municipales du 15 Mars 2020, Monsieur Richard ACHIN a été réélu en date du 23 Mai 2020. En sa qualité, le Maire a lu la matrice concernant les délégations qui lui sont consenties.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal a la possibilité de déléguer directement au Maire un certain nombre d'attributions énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Conformément aux dispositions de cet article, il doit fixer les limites ou conditions des délégations données au Maire.

Les décisions prises dans le cadre de ces délégations sont signées personnellement par le Maire, à charge pour lui d'en rendre compte au conseil municipal, en application de l'article L 2122-3. Le Maire peut également subdéléguer la signature de cette décision à un adjoint, dans les conditions prévues par l'article L 2122-18.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, a décidé de donner délégation au maire pour la durée de son mandat.  
Le vote est établi comme suit : 17 voix POUR et 1 voix ABSTENTION.

➤ **Délibération pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres**

**Le Conseil Municipal proclame élus à l'unanimité :**

Membres titulaires : 3

BARBAN Daniel  
CATELAN Richard  
MAGNAN Richard

Membres suppléants : 3

GRAS Julien  
PRAT Denis  
ROCHAS Alain

➤ **Délibération pour désigner les délégués de la commune au Syndicat Intercommunal d'Eclairage Public du Champsaur Valgaudemar**

Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection des délégués titulaires et suppléants pour siéger au Syndicat Intercommunal d'Eclairage Public du Champsaur Valgaudemar (SIEPCV). Le nombre est de 3 titulaires et 3 suppléants.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DESIGNE** membres titulaires :
  - ✓ ACHIN Richard
  - ✓ MAGNAN Richard
  - ✓ ROCHAS Alain
- **DESIGNE** membres suppléants :
  - ✓ BLANC Serge
  - ✓ CATELAN Thierry
  - ✓ PRAT Denis

➤ **Délibération pour nommer les membres délégués au Scot de l'Aire Gapençaise**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il faut nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant au Syndicat mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DESIGNE** ACHIN Richard. Membre titulaire
- **DESIGNE** ROCHAS Alain. Membre suppléant

➤ **Délibération pour l'élection des délégués au SYMENERGIE05**

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil municipal le SyMEnergie05 et précise qu'en application de l'article susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément aux statuts du Syndicat d'Energie des Hautes Alpes – SyMEnergie05, il convient de procéder à la désignation de délégués pour représenter la commune au sein des instances syndicales.

Chaque commune membre doit élire un délégué titulaire et un délégué suppléant. Les délégués seront ensuite réunis à l'échelle de collèges territoriaux.

Chaque collège procédera dans un deuxième temps à l'élection de ses représentants pour

siéger au comité syndical qui est l'assemblée délibérante du syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

- **Délégué titulaire** : MAGNAN Richard
- **Délégué suppléant** : ACHIN Richard

**Vote à l'unanimité.**

➤ **Délibération pour la composition des commissions communales**

Monsieur le Maire propose de créer des commissions communales qui seront chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal. Les commissions n'ont aucun pouvoir de décision. Elles préparent le travail et les délibérations du Conseil Municipal. Les réunions de travail des commissions ne sont pas publiques.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide** d'arrêter la composition des commissions communales suivant le détail ci-joint :

❖ **Commission des travaux, des chemins ruraux et communaux :**

AUBERT Sylvain, BARBAN Daniel, BOYER-JOLY Gilbert, **CATELAN Thierry**, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis.

❖ **Commission Finances, développement économique :**

CATELAN Richard, CATELAN Thierry, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, **ROCHAS Alain**.

❖ **Commission vie associative, animation, événementiel, culture :**

AUBERT Sylvain, BERNARD Aline, BLANC Serge, CATELAN Thierry, **GALLAND Daniel**, GIRAUD Sylvie, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, TEMPIER Nicolas.

❖ **Commission Ecole, petite enfance, Affaires sociales :**

AUBERT Sylvain, BARBAN Daniel, BERNARD Aline, GRAS Julien, SROCZYNSKI Charles, **TEMPIER Nicolas**.

❖ **Commission Environnement, Agriculture et gestion de l'eau :**

AUBERT Sylvain, **CATELAN Thierry**, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis.

❖ **Commission gestion des cimetières :**

AUBERT Sylvain, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, GALLAND Daniel, GRIVEL Norbert, **MAGNAN Richard**, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis.

❖ **Commission Projets innovants et ENP :**

**AUBERT Sylvain**, BLANC Serge, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, SROCZYNSKI Charles,

❖ **Commission Bulletin municipal :**

**BLANC Serge**, GIRAUD Sylvie, HELSEN Véronique, OLLIVIER Nathalie, SROCZYNSKI Charles.

❖ **Commission du personnel, embauches :**

Titulaires : MAGNAN Richard, PRAT Denis, ROCHAS Alain.

Suppléants : BLANC Serge, CATELAN Richard, CATELAN Thierry.

❖ **Commission Informatique, Site Internet :**

AUBERT Sylvain, BLANC Serge, BERNARD Aline, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, **SROCZYNSKI Charles**.

➤ **Délibération pour la désaffectation et le déclassement de parcelles en cours de régularisation**

Le bien communal cadastré ZD 338 sis aux Costes, lieu-dit Les Courts 05800 Aubessagne était à l'usage de bordure de chemin ;

Ce bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public dans la mesure où il est en limite de propriété, qu'il a une faible surface de 35 m<sup>2</sup> et qu'il ne permet pas à lui seul la circulation des usagers ;

**Il est constaté** la désaffectation du bien communal cadastré ZD 338 situé sis aux Costes, lieu-dit Les Courts 05800 Aubessagne

**Il est décidé le** déclassement du bien communal cadastré ZD 338 situé sis aux Costes, lieu-dit Les Courts 05800 Aubessagne du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal

➤ **Délibération pour le choix des entreprises, travaux appartement Saint Eusèbe en Champsaur**

Une consultation a été lancée auprès de plusieurs entreprises pour les travaux de l'appartement de Saint Eusèbe en Champsaur situé au-dessus de l'ancienne mairie.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir :**

**Lot 1 : PLOMBERIE : FAURE Stéphane : 2 933.66 € HT**

**Lot 2 : ELECTRICITE : PION Jérôme : 8 015.00 € HT**

**Lot 3 : MENUISERIE : Menuiserie Charles : 12 983.00 € HT**

**Délibération pour le changement des horaires d'école.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que de nouveaux horaires d'école ont été proposés pour la prochaine rentrée scolaire.

Il explique que ces changements ont été envisagés pour les raisons suivantes :

- ✓ Une matinée d'enseignement plus longue
- ✓ 10 minutes de temps de cantine en plus
- ✓ Le temps des APC obligatoires sur la pause méridienne au lieu de 16h30

Monsieur le Maire présente les nouveaux horaires proposés :

	<b>Horaires actuels</b>	<b>Proposition pour 2020 - 2021</b>
Accueil du matin	8h30 à 8h40	8h20 à 8h30
Sortie	11h40	12h00
Accueil de l'après-midi	13h20 à 13h30	13h50 à 14h00
Sortie	16h30	16h30

La proposition est validée par le Conseil Municipal.

**Délibération de désaffectation et de déclassement d'un chemin communal situé aux Costes, lieu-dit Le Villaret.**

Monsieur Le Maire explique au conseil municipal l'aboutissement du litige qui oppose les époux LAURENT à la Commune d'AUBESSAGNE au sujet de l'accessibilité des bassins de décantation des eaux usées.

Après accord transactionnel signé entre la Mairie d'Aubessagne et les époux Laurent en date du 07 Janvier 2020, la Commune d'Aubessagne peut procéder au transfert à titre gratuit du chemin cadastré ZE 76, en contrepartie d'une bande de terrain pour la création du nouveau chemin communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, constate la désaffectation du chemin communal anciennement cadastré ZE 76 situé sis aux Costes, lieu-dit Le Villaret 05800 Aubessagne

➤ **Délibération pour nommer un délégué CNAS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune d'Aubessagne a adhéré au CNAS afin que le personnel communal puisse bénéficier de prestations sociales, conformément à la réglementation.

Monsieur Serge BLANC est nommé délégué élu, notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

**Vote à l'unanimité.**

➤ **Délibération pour nommer un délégué auprès des communes forestières**

Monsieur le Maire propose de désigner un représentant de la commune d'Aubessagne auprès de l'Association des Communes forestières, qui accompagnent les communes dans la mise en œuvre des politiques forêt-bois.

Le conseil municipal désigne en tant que délégués de la commune à l'association des communes forestières des hautes Alpes :

- **Membre titulaire** : ACHIN Richard
- **Membre suppléant** : MAGNAN Richard

**Vote à l'unanimité.**

➤ **Questions diverses**

En ce qui concerne l'emploi d'un saisonnier régulièrement effectué chaque année, le conseil municipal a décidé d'embaucher une personne en CDD pendant six mois et éventuellement évolutif. Cinq candidats ont postulé pour cette embauche.

Suite à la fin du CDD de Mme BERMOND Marjorie et son désir de ne pas continuer son aventure avec la Mairie d'Aubessagne, il a été évoqué la création d'un poste à 30 heures par semaine, recrutement qui sera effectué avec le concours du centre de gestion, suivant leurs conditions financières.

Concernant la situation contractuelle de Mr Olivier PAULIAT, une proposition de contrat lui sera proposée, après avoir été reçu par Mr ACHIN Richard, Maire de la Commune et PRAT Denis, en charge du personnel technique.

Pour cette mandature, chaque conseiller se verra affecté une mission de responsabilité.

Une demande d'aménagement a été proposé par Mr Serge BLANC au Village du Villard Saint Pierre pour améliorer l'accueil des visiteurs pendant les manifestations estivales, en installant un WC chimique, qui sera acheté ou loué pendant cette période par la Commune d'Aubessagne.

Mme Laurianne LAGIER ayant démissionné, un contrat a été conclu avec Mme Cynthia PASDELOUP, pour compléter l'équipe à l'école, sur la pause méridienne.

La secrétaire de séance,

Le Maire,  
Richard ACHIN